

	<p><b>PROJET DE PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2019-2021</b></p> <p><b><i>DOCUMENT PRESENTE AU COMITE TECHNIQUE</i></b></p>	<p>ENR_PFORMATION_V01  <b>Màj : 26/04/2019</b>  <b>Version 01</b></p> <p>Service RH</p>
---	---	---

## Préambule

L'établissement a décidé de poursuivre son effort de formation des agents et de reconnaissance de tous les métiers exercés dans la Fonction Publique Territoriale. La politique de formation permet donc aux acteurs internes de l'établissement d'accomplir leurs missions par la consolidation de leurs compétences, l'acquisition de nouvelles compétences, l'accroissement de leur professionnalisme, la capacité à réagir et innover.

La méthodologie retenue par l'autorité territoriale a consisté, à partir des orientations prioritaires définies par la collectivité, à poser un cadre en matière de formation pour les 3 années à venir et à recentrer les demandes collectives sur les grandes thématiques que souhaitait décliner la collectivité auprès de ses agents.

Le recensement s'est fait par le recueil des demandes collectives auprès des responsables en fonction des projets en cours ou devant être développés sur les années 2019, 2020 et 2021 et par le recueil des demandes individuelles des agents collectées lors des entretiens annuels au sein de chaque Pôle.

L'ensemble des besoins transversaux de formation tous pôles confondus décliné par objectif et axe de formation est également précisé.

Les responsables de service resteront, par ailleurs, garant de la continuité du service public et assumeront à effectif constant les départs en formation de leurs agents.

Les demandes de formation tant individuelles que collectives ont ensuite été soumises à l'arbitrage de l'autorité territoriale au regard des priorités de la collectivité en la matière ainsi que du contexte budgétaire.

Le croisement de ces différentes informations a permis de déterminer les grands axes du Plan de Formation 2019-2021 du SIOM.

Il est à préciser que la mise en œuvre du plan de formation 2019-2021 a débuté dès le mois de janvier. En effet, certaines formations relevant des obligations réglementaires et sécuritaires, des formations individuelles validées par la hiérarchie, ont été mis en œuvre dès le 1er trimestre 2019.

## **I LA DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES :**

L'organisation se décline ainsi :

- **Direction Générale**
- **Service communication**
- **Pôle Ressources**
- **Pôle Technique**

Les axes prioritaires définis dans le cadre du Plan de Formation 2019 sont les suivants :

### **Axe 1 : Techniques métiers (formation de perfectionnement) par pôle**

Il s'agit de toute action permettant de développer ou de renforcer les compétences des agents en fonction notamment de l'évolution réglementaire, organisationnelle, nouveau matériel, etc.

### **Axe 2 : Conditions de travail et sécurité :**

L'établissement s'est investi dans l'analyse des risques professionnels, avec la réalisation du document unique, et est sensibilisé aux questions d'hygiène et de sécurité. La prévention des risques nécessite des formations spécifiques et transversales.

Cet axe comprend l'ensemble des actions de formation relatives à la prévention des risques liés au travail.

Il s'agit de préserver les conditions de travail et assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Les formations obligatoires) et poursuivre les actions contribuant au maintien de la qualité des conditions de travail.

### **Deux types d'actions sont à distinguer :**

- Les actions liées aux obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels,
- Les actions de formation concourant à la préservation de conditions de travail de qualité,

La responsabilité de la collectivité dans le domaine des règles d'hygiène et de sécurité des agents au travail, est fortement engagée sur ce champ de par ses compétences qui connaît des évolutions permanentes.

En application de la réglementation, notamment du Code du Travail et des décrets pris pour son application ainsi que des textes spécifiques à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité, en tant qu'employeur, doit répondre à certaines obligations, et mettre en œuvre diverses mesures visant à préserver la santé et l'intégrité de ses agents.

L'évaluation et l'identification des risques, le suivi réglementaire et législatif des obligations, est plus particulièrement à la charge de l'ingénieur HSE en collaboration avec les différents services. A partir de ses préconisations, le service des ressources humaines, met en œuvre les actions de formations identifiées pour les agents concernés.

### **Les démarches qualité au sein du SIOM, cf. Politique environnement énergie 2017-2021**

Le périmètre du Système de Management Environnemental (SME) au sein de la collectivité inscrit l'engagement d'amélioration environnementale dans la durée en lui permettant de s'améliorer continuellement. Les normes ISO suivantes décrivent le SME :

Les normes ISO 14 001 et ISO 50 001 définissent les spécifications et lignes directrices pour l'utilisation et la mise en œuvre du SME

### **Axe 3 : Le management :** Le développement et la consolidation des pratiques managériales

Il s'agit de :

- Assurer une formation continue des cadres de la collectivité,
- Accompagner à travers la formation les encadrants intermédiaires dans leur rôle de manager de proximité,
- Prendre en compte les attentes individuelles et collectives des agents en termes de reconnaissance, de bien-être au travail,
- Harmoniser les techniques d'encadrement notamment pour la bonne conduite des entretiens professionnels annuels, dans la définition des objectifs à fixer aux agents.

### **Axe 4 : Outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents**

Les demandes de formations diplômantes, de congé formation, de VAE et de bilans de compétence nécessitent de rencontrer les agents au préalable pour valider leur projet. Les départs en formation resteront conditionnés à l'activité du service.

Les dispositifs de formation liés au développement des compétences clé et aux remises à niveau vont se poursuivre.

Les formations informatiques de base (Word et Excel) demandées par les agents seront mises en œuvre chaque année (de la notion au perfectionnement). Il s'agit d'accompagner l'utilisation des outils de gestion et de bureautique :

- Favoriser la transmission et la circulation de l'information,

- S'assurer de l'utilisation efficace des différents logiciels bureautiques de base, les logiciels métiers, les outils RH,
- Accompagner les agents à l'appropriation de nouveaux logiciels.

La thématique de l'accueil se poursuivra sur les 3 années à venir, l'objectif étant de poursuivre un itinéraire dédié allant des fondamentaux aux spécificités.

Les demandes de préparation aux concours et examens sont réalisées par le CNFPT à la suite d'un test d'accès. Par ailleurs, des remises à niveau sont désormais proposées par le CNFPT pour l'accès à certaines préparations aux concours et examens.

### **Les formations règlementaires :**

Le présent plan prend donc en compte ces 4 axes prioritaires mais également les mesures règlementaires, à savoir les formations à suivre tout au long de l'année en fonction des recrutements, stagiairisation et évolution de carrière des agents :

#### Les formations statutaires et formation d'intégration :

- 5 jours pendant la première année (stage) suivant la nomination pour les agents de catégorie C,
- 10 jours pendant la première année(stage) suivant la nomination pour les agents de catégorie A et B ;

#### La formation de professionnalisation au premier emploi :

- Entre 3 et 10 jours dans les 2 ans suivant la nomination pour les agents de catégorie C,
- Entre 5 et 10 jours dans les 2 ans suivant la nomination pour les agents de catégorie A et B ;

La formation de professionnalisation tout au long de la carrière (entre 2 et 10 jours par périodes de 5 ans)

La prise de poste à responsabilité (entre 3 et 10 jours dans les 6 mois suivant la nomination dans un poste à responsabilité),

La formation de perfectionnement ;

La formation de préparation aux concours et examens professionnels ;

La formation professionnelle personnelle

## **II LE RECUEIL DES BESOINS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS**

### **1) Le recueil des besoins collectifs, le rôle des cadres :**

Le responsable du service doit identifier les besoins collectifs afin de définir les nouvelles compétences à développer de ses agents mais également faciliter leur adaptation au regard des missions actuelles et au regard des orientations du SIOM et/ou de son propre projet de service.

### **2) Le recueil des besoins individuels :**

Lors de l'entretien d'évaluation annuelle l'agent et son responsable analysent le travail de l'année : points forts et difficultés, ils réfléchissent aux évolutions éventuelles, fixent des objectifs et déterminent les besoins de formation de l'agent en les inscrivant dans un itinéraire de 3 années.

La formation offre la possibilité aux agents de consolider, de perfectionner et de mettre à jour les connaissances liées à leur cœur de métier et d'acquérir des compétences supplémentaires en termes d'organisation du travail.

## **III MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :**

### **L'offre du CNFPT :**

Pour assurer la mise en œuvre du plan de formation, la collectivité fait prioritairement appel au CNFPT, partenaire privilégié.

A noter que depuis 2018, le CNFPT propose une offre de formation à distance de plus en plus riche. Les buts de ces formations sont de couvrir des besoins spécifiques, prolonger ou accentuer l'efficacité des formations présentiels et de s'adapter aux contraintes temporelles et géographiques des agents.

L'objectif du CNFPT est de rendre accessible au plus grand nombre ses formations numériques et d'inciter les agents territoriaux à placer le numérique au cœur de leur parcours de formation.

Les sessions à distance permettent par exemple de transmettre aux stagiaires un ensemble d'informations et de connaissances avant le regroupement en présentiel. Les connaissances acquises peuvent ensuite être validées par un quiz et le formateur ou la formatrice peut

alors se concentrer sur les études de cas pratiques, les simulations, jeux de rôles, interprétation des contenus... une session à distance complète ensuite la formation après une session en présentiel.

La formation à distance implique que la collectivité mette à disposition une salle et l'équipement nécessaires pour suivre le distanciel.

Pour les agents ne disposant pas de l'équipement approprié (adresse mail nominative, ordinateur, connexion internet, casque ou enceinte (éventuellement, mais pas indispensable : micro et webcam), il est indispensable d'envisager un lieu et/ou de l'équipement partagés.

La salle du comité peut par exemple être réservée par l'agent dès qu'il reçoit sa convocation de participation à la formation mixte.

## **FORMATIONS HORS CNFPT**

S'agissant des actions que le CNFPT ne mettrait pas en œuvre ou non adaptées aux spécificités du SIOM, la collectivité fera appel à des organismes extérieurs.

Le développement des formations internes permettra également de valoriser les ressources internes de la collectivité, tout en mettant en place des actions sur mesure, adaptées aux missions des services et besoins.

**PROJET PLAN 2019-2021 :**

**I. AXE 1 : TECHNIQUES METIERS / SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

La formation de perfectionnement peut être soit à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative de l'agent.

Besoins de formation liés à la tenue du poste : compétences à acquérir, compétences à développer

<b><u>Pôle</u></b>	<b><u>Intitulé de la formation</u></b>	<b><u>Effectif</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Total</u></b>	<b><u>Coût</u></b>	<b><u>Année prévisionnelle de mise en œuvre</u></b>	<b><u>Organisme de formation</u></b>
<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Mise en place d'un contrôle de gestion (méthodologie)</i></b>	1 agent service finances	2 jours	2	0,00€	2020	CNFPT
<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Tarifcation incitative de la gestion des déchets</i></b>	1 agent du service finances	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Opérations d'ordre spécifiques finances</i></b>	1 agent du service finances	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Gestion des rémunérations</i></b>	1 agent du service RH	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Carrière et statut</i></b>	1 agent du service RH	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Indicateurs RH</i></b>	1 agent du service RH	3 jours	3	0,00€	2020	CNFPT
<b><i>Communication</i></b>	<b><i>La communication avant les élections</i></b>	1 agent du service Communication	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT

<b>Communication</b>	<b>Planification et gestion de projets</b>	1 agent du service Communication	3 jours	3	0,00€	2019	CNFPT
<b>Communication</b>	<b>Techniques d'animation</b>	1 agent du service Communication	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<b>Communication</b>	<b>Découverte de la démarche projet</b>	1 agent du service communication	2 jours	2	0,00€	2021	CNFPT
<b>Ressources</b>	<b>Finances générales</b>	1 agent du service marchés publics	2 jours	2	0,00€	2020	CNFPT
<b>Ressources</b>	<b>Les marchés publics</b>	1 agent service traitement et valorisation	2 jours	2	0,00€	2019-2021	CNFPT
<b>Ressources</b>	<b>Suivi et réception de chantiers</b>	1 agent du service moyens généraux	3 jours	3	0,00€	2020	CNFPT
<b>Technique</b>	<b>La gestion du traitement des déchets et d'une déchèterie</b>	5 agents du service STO	2 jours	10	0,00€	2019-2020-2021	CNFPT
<b>Technique</b>	<b>Unité de traitement des déchets contrôle et évaluation des prestataires</b>	3 agents du pôle technique	2 jours	6	0,00€	2020	CNFPT
<b>Technique</b>	<b>Sécurité des activités de collecte</b>	1 agent du service collecte et redevance spéciale	1 jour	1	0,00€	2019	IDEAL CONNAISSANCES
<b>Technique</b>	<b>Gestion des biodéchets</b>	1 agent du service collecte et redevance spéciale	2 jours	2	0,00€	2020	CNFPT

<b>Technique</b>	<b>Jardinage au naturel</b>	1 agent du pôle prévention et économie circulaire	5 jours	5	1050,00€	2019	Pierre Feltz formation conseil
<b>Technique</b>	<b>Exploiter une unité d'incinération d'ordures ménagères</b>	1 agent du service UVE	2 jours	2	1.752,00€	2019	E.F.E.
<b>Technique</b>	<b>Gestion des entrées sur site</b>	1 agent du service STO	1 jour	1	A définir	2019	A définir
<b>Technique</b>	<b>Ambassadeur de la prévention des déchets</b>	1 agent du service Prévention et économie circulaire	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<b>Technique</b>	<b>Pollutions industrielles et chimie de l'environnement</b>	1 agent du service HSE	3 jours	3	1685,00€	2019	INERIS FORMATION
<b>Technique</b>	<b>Le métier d'agent de collecte</b>	4 agents du service collecte et redevance spéciale	2 jours	8	0,00€	2019-2020-2021	CNFPT
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>		<b>69</b>	<b>4487,00€</b>		

<b><u>Formations transversales</u></b>	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Effectif</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Total</u></b>	<b><u>Coût 2019</u></b>	<b><u>Année prévisionnelle de mise en œuvre</u></b>	<b><u>Organisme de formation</u></b>
	<b><i>Stress et émotions en contexte professionnel</i></b>	2	3 jours	6	0,00€	2019-2020-2021	CNFPT
	<b><i>La communication et les relations professionnelles</i></b>	2	3 jours	6	0,00€	2019	CNFPT
	<b><i>La maîtrise de son argument orale pour convaincre</i></b>	1	3 jours	3	0,00€	2021	CNFPT
	<b><i>Les écrits professionnels</i></b>	4	3 jours	12	0,00€	2019-2020-2021	CNFPT
	<b><i>La gestion de son temps</i></b>	3	3 jours	9	0,00	2019-2020-2021	CNFPT
	<b><i>L'élaboration et la maîtrise des écrits de synthèse d'aide à la décision</i></b>	3	3 jours	9	0,00	2020-2021	CNFPT
	<b><i>Accueillir les usagers en déchèterie</i></b>	5	2 jours	10	2490,00€	2019-2020-2021	IRFEDD
	<b><i>L'accueil des usagers la gestion des conflits</i></b>	10	2 jours	20	4980,00€	2019-2020-2021	IRFEDD
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	24	<b>89</b>	<b>7470,00€</b>		

## II. AXE 2 : FORMATIONS LIÉES AUX QUESTIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

<u>Services</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Effectif</u>	<u>Durée</u>	<u>Total</u>	<u>Coût</u>	<u>Coût total</u>	<u>Année prévisionnelle de mise en œuvre</u>	<u>Organisme de formation</u>
	<b><i>BS BE Manœuvres</i></b>	4	2 jours	8	888€/session	888,00€	2019	BUREAU VERITAS
	<b><i>Gestes et postures</i></b>	14	1 jour	14	888€/session	1776,00€	2019	BUREAU VERITAS
	<b><i>ATEX</i></b>	4	0.5 jours	2	243,50€/session	243.50€	2019	BUREAU VERITAS
	<b><i>Manipulation des extincteurs</i></b>	15	0.5 jours	7.5	840€/session	2520,00€	2019	BUREAU VERITAS
	<b><i>SST</i></b>	4	2 jours	8	1776€/session	1776,00€	2019	BUREAU VERITAS
	<b><i>Sensibilisation Risques amiante</i></b>	6	1 jour	6	888€/session	888,00€	2019	BUREAU VERITAS
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>		<b>45,50</b>		<b>8091,50€</b>		

### III. AXE 3 : MANAGEMENT

<u>Intitulé</u>	<u>Effectif</u>	<u>Durée</u>	<u>Total</u>	<u>Coût TTC</u>	<u>Année prévisionnelle de mise en œuvre</u>	<u>Organisme</u>
La relation cadre-élu territorial	1	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<i>Passer de collègue à chef</i>	1	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<i>La communication managériale responsable</i>	1	2 jours	2	0,00€	2019	CNFPT
<i>Planification et contrôle de l'activité d'une équipe au quotidien</i>	2	3 jours	6	0,00€	2019-2020	CNFPT
<i>La réussite de sa prise de fonction d'encadrant intermédiaire</i>	1	3 jours	3	0,00€	2019	CNFPT
<i>Animation et encadrement d'une équipe au quotidien</i>	2	3 jours	6	0,00€	2019-2020	CNFPT
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>		<b>21</b>	<b>0,00€</b>		

**IV. AXE 4 FAVORISER L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES AGENTS :**

*PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS*

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Effectif</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Coût TTC</u></b>	<b><u>Année prévisionnelle de mise en œuvre</u></b>	<b><u>Organisme</u></b>
<b><i>Concours Agent de maîtrise</i></b>	3 agents du service technique	6	0,00€	2020	CNFPT
<b><i>Concours rédacteur</i></b>	1 agent du pôle ressources	6	0,00€	2020	CNFPT
<b><i>Concours Technicien</i></b>	1 agent du pôle technique	6	0,00€	2020	CNFPT
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>0,00€</b>		

FORMATIONS D'INTÉGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION DÉFINIES PAR LES STATUTS

	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Effectif</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Coût TTC</u></b>	<b><u>Organisme</u></b>
<b><i>Catégorie C</i></b>	Formation d'intégration	2	10	0,00€	CNFPT
<b><i>Catégorie B</i></b>	Formation d'intégration	1	10	0,00€	CNFPT
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>20</b>	<b>0,00€</b>	

FORMATION DIPLOMANTE

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Effectif</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Total</u></b>	<b><u>Coût</u></b>	<b><u>Année de mise en œuvre</u></b>	<b><u>Organisme de formation</u></b>
<b><i>Juriste des marchés publics</i></b>	1 agent du service marchés publics	17 jours	17	3000,00€	2021	Université Paris Saclay
<b>TOTAL</b>				<b>0,00€</b>	<b>3000,00€</b>	

FORMATIONS BUREAUTIQUE

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Effectif</u></b>	<b><u>Durée</u></b>	<b><u>Total</u></b>	<b><u>Coût</u></b>	<b><u>Année de mise en œuvre</u></b>	<b><u>Organisme de formation</u></b>
<b>EXCEL Bases</b>	1 agent des Services Techniques Opérationnels	2 jours	2	0,00€	2020	CNFPT
<b>EXCEL perfectionnement</b>	1 agent du Services Techniques Opérationnels	2 jours	2	0,00€	2020	CNFPT
<b>POWERPOINT Bases</b>	2 agents du Services Techniques	2 jours	4	0,00€	2020	CNFPT
<b>POWERPOINT Perfectionnement</b>	2 agents du Services Techniques	2 jours	4	0,00€	2020	CNFPT
<b>OUTLOOK</b>	1 agent du service Secrétariat Général	1 jour	1	0,00€	2020	CNFPT
<b>Outils WEB</b>	2 agents du service communication	2 jours	4	0,00€	2020	CNFPT
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>		<b>17</b>	<b>0,00€</b>		

## VIII. SYNTHÈSE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS 2019 -2021

**279.50 jours de formation** sont prévus,  
le budget prévisionnel 2019 s'élève à 20548.50€

### Synthèse par type de formation en nombre de jours coût total

<i>Catégories de formations</i>	<i>Nb d'agents concernés</i>	<i>Nb total de jours de formation</i>	<i>Coût total 2019</i>
<b>TECHNIQUES METIERS</b>	32	69	4487,00€
<b>FORMATIONS TRANSVERSALES</b>	37	89	7470,00€
<b>SECURITE AU TRAVAIL</b>	47	45.50	8091.50€
<b>MANAGEMENT</b>	8	21	0,00€
<b>PREPARATION CONCOURS</b>	5	18	0,00€
<b>FORMATION INTEGRATION</b>	3	20	0,00€
<b>FORMATION DIPLOMANTE</b>	1	17	0,00€
<b>BUREAUTIQUE</b>	9		0,00€
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>279.50</b>	<b>20048.50€</b>

### **Budget prévisionnel de formation**

	<i>Coût</i>
<b>COTISATION CNFPT</b>	<b>16633,00€</b>
<b>COÛT DE FORMATION ORGANISMES EXTERIEURS</b>	<b>20048,50€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36681,50€</b>

### **BILAN DES FORMATIONS 2018**

#### **Formations HSE**

**11 agents ont suivi la formation habilitation électrique H0 BS BE Manœuvres**

**8 agents ont suivi la formation SST**

**4 agents ont suivi la sensibilisation aux risques ATEX**

**Total 23 agents ont suivi une ou plusieurs formation soit 44 jours**

**Coût : 2710€ TTC**

**Les formations aux manipulations extincteurs n'ont pas pu être organisées elles se dérouleront courant 2019 et se poursuivront sur 2020 et 2021 afin de former tout le personnel.**

#### **Formations CNFPT :**

**7 agents ont suivi un ou plusieurs stages CNFPT soit 25 jours de formations**

**Coût : sur cotisation**

#### **Formations hors cotisation**

**5 agents ont suivi une ou plusieurs formations hors cotisation soit 10 jours de formation**

**Coût : 6080€**